

Le FIGARO.fr Un nouveau droit fiscal aux frontières ?

AFP

27/04/2010 | Mise à jour : 19:22 Réactions (7)

Pour préserver l'emploi, la France devrait créer à ses frontières des "zones à statut spécial", où une entreprise qui viendrait s'y implanter pourrait choisir l'application du droit fiscal et social du pays voisin, préconise une mission parlementaire sur la politique transfrontalière.

"300.000 frontaliers vont travailler dans les pays voisins de la France, 10.000 de ces pays font le chemin inverse", a déploré aujourd'hui le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Pierre Lellouche, devant les trois membres de cette mission, Etienne Blanc (député de l'Ain), Fabienne Keller (sénatrice du Bas-Rhin) et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid (députée européenne).

"On exporte des travailleurs dans des métiers qualifiés pour créer de la richesse ailleurs", a déploré le secrétaire d'Etat, en soulignant la nécessité "de résoudre le problème de la compétitivité des territoires français".

Un secrétaire d'Etat aux questions frontalières

Contenue dans un rapport d'étape qui sera soumis prochainement au premier ministre François Fillon, la création de zones à statut spécial permettrait de "développer des modules transfrontaliers dans les domaines de la fiscalité et du droit social", a-t-il estimé.

"On perd des emplois", a convenu Etienne Blanc en évoquant la disparition à terme de l'industrie horlogère en France-Comté au profit de la Suisse voisine. Il faut aussi "mutualiser des services" afin d'améliorer "la vie quotidienne des frontaliers", a-t-il précisé, en évoquant l'accès aux services de santé et de formation dans les pays voisins.

Parmi les autres propositions des parlementaires, dont la mission s'achève en juin, figurent la nomination d'un ministre ou secrétaire d'Etat chargé de "débroussailler les questions frontalières" ou la création d'instruments juridiques communs aux pays frontaliers.

Est-ce que notre appel serait enfin entendu ?????